

A horizontal graphic banner with a dark blue background on the left and yellow blocks on the right. It features white and purple abstract line art, including a female symbol. A teal rectangle contains the program title in yellow text.

**PROGRAMME SYNDICAL  
D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ 2016-2020**

Le programme syndical d'accès à l'égalité pour les femmes est un processus de changement planifié et global mis en œuvre pour assurer une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de la structure syndicale et pour reconnaître et supprimer les règles et les pratiques susceptibles d'être discriminatoires à l'égard des femmes.

Il comprend des mesures de redressement accordant temporairement aux femmes des avantages préférentiels et des mesures de soutien permettant d'appuyer leur intégration dans la structure syndicale. Le programme syndical d'accès à l'égalité pour les femmes s'inscrit dans un contexte juridique du droit à l'égalité et de l'interdiction de la discrimination. Il respecte la Charte des droits et libertés de la personne et ses règlements d'application.

(Source : Article 1.6 des Statuts du SPGQ)

# PAÉ syndical 2016-2020

## 1. Mesures de redressement

### Objectif général

- Augmenter le nombre de femmes dans tous les niveaux de la structure syndicale pour atteindre la représentation proportionnelle

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
1. Faire connaître les données relatives à la représentation actuelle des femmes, ce qui constitue le diagnostic	Portrait de la situation  Disponibilité de la deuxième vice-présidente et de la conseillère pour discuter de la question  Articles dans les publications du SPGQ	Données incluses dans le rapport annuel  Nombre d'occasions  Nombre d'articles parus	Incluses dans le rapport annuel présenté à l'ADS statutaire de l'automne  Impliquer les membres du comité et du Réseau dans cette démarche  Dans la revue <i>L'Expertise syndicale et professionnelle</i> à la rubrique « Femmes »
2. Faire endosser le PAÉ syndical par les instances appropriées	Présentation du PAÉ syndical lors de la tenue des instances	Entérinement des mesures du PAÉ syndical par l'ADS	Bilan triennal s'ajoutant au rapport annuel du comité des femmes
3. Atteindre la représentation proportionnelle des femmes dans la structure syndicale	Promotion du PAÉ syndical – Dépliant – Articles dans les publications du SPGQ	Nombre d'occasions  Bilan du PAÉ	Intervention auprès des personnes et groupes concernés dans les unités de travail

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
3.1 Atteindre la représentation proportionnelle pour les postes de déléguées ou délégués dans les sections, tant dans les unités de la fonction publique que dans les unités parapubliques	Promotion auprès des femmes lorsque des postes sont disponibles	Représentation proportionnelle	En collaboration avec les directions de section
3.2 Réserver aux femmes un poste ou des postes par direction de section	Postes réservés aux femmes, en vertu des statuts et règlements	Respect des modalités prévues aux statuts et règlements	Suivi effectué par le comité des femmes et la ou le secrétaire du SPGQ  Veiller à ne pas confiner les femmes aux postes de secrétaires de section
3.3 Réserver aux femmes des postes dans les comités et les groupes de travail	Respect des modalités adoptées en congrès dès 1991	Deux postes réservés aux femmes sur un groupe de travail de cinq personnes  Un poste réservé aux femmes sur un groupe de travail de trois personnes	Suivi effectué par la ou le secrétaire du SPGQ

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
<p>3.4 Atteindre la représentation proportionnelle aux comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) et aux comités ministériels sur l'organisation du travail (CMOT), ainsi qu'aux comités de relations professionnelles et aux comités sur l'organisation du travail (CRP-COT)</p>	<p>Promotion particulière auprès des femmes si la représentation proportionnelle n'est pas atteinte</p> <p>Sensibilisation des membres des CMRP et des CMOT, ainsi que des CRP et des COT</p>	<p>Représentation proportionnelle</p> <p>Présentation des dossiers de condition féminine à des occasions spécifiques</p>	<p>Suivi effectué par la deuxième vice-présidente et la ou le responsable au comité exécutif des CMRP et CMOT, ainsi que des CRP-COT</p> <p>Interventions des membres du comité des femmes et du Réseau des femmes lors des élections aux CMRP et, s'il y a lieu, aux CMOT</p>
<p>3.5 Atteindre la représentation proportionnelle pour les postes de conseillères et de conseillers</p>	<p>Mention dans les avis de concours : « <i>Afin de favoriser l'atteinte de la représentation proportionnelle, à compétence égale, une femme pourra être choisie.</i> »</p> <p>Diffusion du <i>Guide de sélection non sexiste</i></p> <p>Mesure de redressement contenue dans ce guide, dans le cas où la représentation proportionnelle n'est pas atteinte</p>	<p>Inscription dans tous les avis de concours</p> <p>Diffusion à tous les jurys de sélection</p> <p>Application de la mesure lors de la sélection</p>	<p>Suivi effectué par la ou le secrétaire du SPGQ et par la ou le responsable au comité exécutif du dossier concerné</p> <p>Importance de sensibiliser les responsables au comité exécutif des dossiers concernés</p> <p>Suivi de l'application de la mesure par la ou le responsable au comité exécutif du dossier concerné</p>

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
3.6 Maintenir les mesures visant à assurer la représentation proportionnelle pour les postes au comité exécutif	Maintien des modalités enchâssées dans les statuts et règlements du SPGQ depuis le Congrès de 1998	La présence de deux femmes au comité exécutif, comme prévu aux statuts et règlements, et d'une troisième pour atteindre la représentation proportionnelle	Reflet de l'effectif dans la composition du comité exécutif

## 2. Mesures de soutien

### Objectif général

- Soutenir les structures (unités de travail, sections syndicales, CMRP-CRP, CMOT-COT, conseil syndical, assemblée des déléguées et délégués syndicaux) afin qu'elles intègrent plus de femmes et tiennent compte de la situation de ces dernières dans les diverses activités et interventions

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
1. Développer la cohésion et la solidarité entre les femmes; assurer la vitalité du dossier dans les sections	Maintien du Réseau des femmes (une répondante par section) et de ses activités régulières Publication d' <i>Info-Réseau</i> et dépôt sur le site du SPGQ	Nombre de réunions et évaluation par les membres du Réseau Nombre de parutions	S'assurer que les postes vacants soient pourvus au fur et à mesure  Maintenir la souplesse quant au rythme de parution
2. Sensibiliser les représentantes et les représentants de section à l'importance de la présence et de la représentation proportionnelle des femmes	Intervention conjointe par le comité des femmes et par l'équipe de mobilisation	Représentation proportionnelle	En collaboration avec les instances et comités concernés et de concert avec le Réseau des femmes
3. Assurer une plus grande visibilité du dossier des femmes	Dossier des femmes à l'ordre du jour des instances	Nombre d'occasions  Positionnement de ce point à l'ordre du jour de l'assemblée	À l'ADS et au CS  Inscrire le dossier des femmes à la formation de la délégation  Document à réaliser et à intégrer dans la pochette de documents remise à cette occasion

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
4. Prévenir les situations de harcèlement en informant les militantes et militants des dispositions prévues pour assurer un milieu syndical exempt de harcèlement	Information lors des séances d'accueil et de formation	Réaction des personnes concernées et signalement de situations	En collaboration avec le comité d'information, le comité de formation et le comité de santé et de sécurité  S'assurer que la documentation disponible soit diffusée, notamment dans la pochette remise aux nouvelles et nouveaux membres
5. Intégrer le discours des femmes dans les interventions publiques, lorsque le sujet s'y prête	Analyse de l'actualité en lien avec le dossier des femmes	Intégration de la situation vécue par les femmes dans les documents et les discours syndicaux	En concertation avec le président, la vice-présidente et les ressources en communication



## Objectif général

- Soutenir les professionnelles afin qu'elles s'engagent davantage dans la vie syndicale

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
1. Informer et former les professionnelles désireuses de participer davantage à la vie syndicale	<p>Sensibilisation des professionnelles membres de comités et de groupes de travail sur la nécessité d'intégrer les préoccupations des femmes</p> <p>Articles sur le dossier des femmes dans les publications du SPGQ</p> <p>Conférences dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars</p> <p>Tenue des États généraux</p> <p>Tournée des milieux de travail</p>	<p>Rétroaction par les femmes elles-mêmes</p> <p>Nombre de parutions</p> <p>Nombre de conférences et taux de participation</p> <p>Taux de participation et engagement subséquent des femmes dans la structure syndicale</p> <p>Nombre d'occasions; variété des milieux de travail visités; rétroinformation</p>	<p>En lien avec le Réseau des femmes</p> <p>Renforcer les liens avec les autres comités</p> <p>En lien avec l'actualité et les dossiers de fond</p> <p>Moment privilégié de mobilisation</p> <p>Tous les trois ans, comme prévu aux statuts et règlements</p> <p>Profiter des diverses occasions et adapter le propos selon le type de réunion (ex. : conseil de section, rencontre de professionnelles d'un milieu spécifique, etc.)</p>
2. Susciter les candidatures de femmes dans tous les niveaux de la structure syndicale	Intervention des répondantes du Réseau des femmes auprès de leurs collègues féminines	Nombre de femmes élues ou nommées	À renforcer lors des réunions du Réseau des femmes
	Promotion dans les publications syndicales	Nombre de parutions sur le sujet	Profiter des élections triennales d'hiver et du printemps

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
	<p>Outil de promotion visant à susciter l'intérêt des professionnelles à la vie syndicale</p> <p>Intensification des liens avec le comité de mobilisation et d'action de même qu'avec le comité de formation</p> <p>Diffusion du <i>Guide à l'intention des professionnelles intéressées par un poste de conseillère au SPGQ</i></p>	<p>Accroissement de la représentation féminine</p> <p>Accroissement de l'engagement syndical des femmes</p> <p>Nombre de candidatures féminines</p>	<p>Utilisation du site Internet</p> <p>Remise de la pochette d'accueil aux nouvelles membres</p> <p>Message incitatif à la participation des femmes</p> <p>Disponible dans le site Internet ainsi qu'aux professionnelles qui en font la demande et, systématiquement, à celles qui présentent leur candidature à des postes de conseillère</p>
<p>3. Assurer la relève féminine dans tous les niveaux de la structure syndicale</p>	<p>Remplacement d'une femme par une autre à l'une ou l'autre des fonctions syndicales</p>	<p>Analyse régulière des statistiques</p>	<p>En collaboration notamment avec les répondantes au Réseau et les représentantes et représentants de section, aux CMRP-CRP et aux CMOT-COT</p>
	<p>Accueil des nouvelles déléguées</p> <p>Partage des dossiers dans les unités, les sections, aux CMRP, aux CMOT, aux CRP et aux COT</p>	<p>Présence des femmes et accueil spécifique</p> <p>Intérêt des femmes envers des dossiers spécifiques</p>	<p>Par les membres du comité des femmes, par la deuxième vice-présidente ou par la conseillère au dossier des femmes</p> <p>À intensifier, notamment par une forme de « marrainage » auprès de la relève féminine</p> <p>Partage de l'information entre les différents secteurs d'activité du Syndicat (organisation du travail, santé et sécurité, relations du travail, etc.)</p>

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
<p>4. Favoriser la participation du plus grand nombre de femmes possible aux activités syndicales</p>	<p>Consultation de la responsable au comité exécutif sur le choix des dates de réunion afin d'éviter d'entrer en conflit avec des événements de type familial</p> <p>Respect de l'horaire prévu à toutes les réunions</p> <p>Consultation de la responsable au comité exécutif sur l'ordre du jour concernant le dossier des femmes aux ADS</p> <p>Promotion des mesures facilitantes, comme le remboursement des frais de garde et la possibilité de bénéficier de libérations syndicales</p>	<p>Aucune activité à ces dates</p> <p>Horaire respecté</p> <p>Dossier présenté à un moment stratégique</p> <p>Utilisation de ces mesures</p>	<p>Rappel à la ou au secrétaire du SPGQ</p> <p>Rappel par la présidente ou le président d'assemblée</p> <p>En collaboration avec la ou le secrétaire du SPGQ</p> <p>Rappel périodique</p>
	<p>Tenue de Petits déjeuners de femmes lors de l'ADS</p> <p>Participation de déléguées à titre d'observatrices au CS</p>	<p>Tenue de la rencontre et nombre de participantes</p> <p>Nombre d'observatrices</p>	<p>Thématiques à définir par rapport aux dossiers prioritaires en cours, aux dossiers particuliers aux professionnelles ou aux questions d'actualité</p> <p>Intégrer des témoignages de déléguées ayant réalisé des actions de recrutement ou d'autres actions concrètes</p> <p>Invitation à renouveler à chaque convocation du CS</p> <p>Budget spécifique réservé à cette fin</p> <p>Mention de leur présence dans le message du président et rétroaction auprès des participantes</p> <p>Rappel par la conseillère afin de compléter la rétroaction</p>

Objectifs spécifiques	Moyens	Indices de mesure	Commentaires
	Alternance de la participation des membres des directions de section au CS	Plus grand nombre de femmes au CS	Rappel en des occasions spécifiques (ex. : lors de l'élection de la direction de section)
5. Fournir aux unités parapubliques l'expertise, l'information et la documentation relatives au dossier des femmes, d'une part, et refléter leur présence et leur spécificité, d'autre part	<p>Diffusion de l'information liée au dossier des femmes</p> <p>Illustration de la réalité des collègues féminines dans les unités parapubliques, notamment dans les publications syndicales</p>	Nombre d'occasions et réactions recueillies	Concertation entre les responsables au comité exécutif des dossiers des femmes et des unités parapubliques, ainsi qu'avec les conseillères et conseillers des différents secteurs du SPGQ